

NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**



44 % DES SALARIÉS SERAIENT EN SITUATION DE DÉTRESSE ...



DANS CE NUMÉRO

LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN
HAUSSE EN 2022...

... LES DÉFAILLANCES
D'ENTREPRISES AUSSI

LE BULLETIN DE PAIE MODIFIÉ A
MINIMA EN JUILLET 2023

LA RÉSILIENCE DE L'ACTIVITÉ
INTERROGE SUR LES PERSPECTIVES
D'INFLATION

CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE

Triste bilan : 44% des travailleurs sont aujourd'hui en situation de détresse psychologique, soit quasiment un salarié sur deux (+ 3 points par rapport à juin 2022), révèle le dernier baromètre OpinionWay pour le cabinet Empreinte humaine, notamment relayé le média Novethic. Ce dernier note ainsi que la France serait même le pays détenant un des taux de burn-out les plus élevés d'Europe. Selon une psychologue de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), « c'est bien l'organisation du travail qui fait le terreau du burn-out : la valorisation du présentisme, la surveillance accrue des travailleurs par les technologies du numérique, la perte d'autonomie face à des procédures de plus en plus strictes... Tout concourt à mettre le salarié sous pression, à faire éclater les collectifs, à alimenter les tensions interpersonnelles. » Qui plus est, pour Christophe Nguyen, président d'Empreinte Humaine, les entreprises n'ont pas conscience de ce phénomène : « La santé mentale reste leur angle mort. Les entreprises ont une approche légaliste du sujet. Elles font ce que la loi leur impose. Or, il faut aller plus loin. » Pour l'INRS, l'employeur peut ainsi porter attention à un ensemble de signaux faibles : un changement dans l'attitude du salarié, un repli sur soi, un désengagement inhabituel sont autant de d'alarmes qui doivent interpellier l'entourage professionnel.

Ressources :

La page dédiée à [l'épuisement professionnel ou burnout](#) de l'INRS

Un guide du ministère du Travail pour [bien comprendre et bien agir face à cet épuisement professionnel](#).



La création d'entreprise en hausse en 2022...

Plus d'un million d'entreprises ont été créées en France en 2022, selon BpiFrance. Avec 21 000 immatriculations supplémentaires par rapport à 2021, la création d'entreprise en France enregistre un nouveau record. Plus de la moitié des immatriculations de l'année sont des micro-entrepreneurs.



... Les défaillances d'entreprises aussi

En cumul sur les douze derniers mois, on dénombre 43 886 défaillances contre 29 124 un an plus tôt, selon la Banque de France. Cette évolution est commune à tous les secteurs de l'économie. Le nombre de défaillances sur un an reste néanmoins à un niveau sensiblement inférieur au niveau moyen enregistré sur la période 2010-2019, avant la pandémie de Covid-19.

Le bulletin de paie modifié a minima en juillet 2023

La présentation du bulletin de paie va évoluer à partir du 1er juillet 2023, avec l'objectif de mieux informer les salariés sur les ressources prises en compte pour le calcul de leurs droits à certaines prestations sociales comme la prime d'activité ou le RSA et de simplifier certaines informations. Le bulletin de salaire fera apparaître une nouvelle rubrique, libellée « montant net social ». L'ajout du net social est la seule modification impérative en juillet 2023, et concerne donc en principe les paies du mois de juillet 2023 (arrêté du 31-1-2023 JO du 7-2-2023), avant la mise en œuvre obligatoire en 2025 d'un nouveau modèle de bulletin remanié.

La résilience de l'activité interroge sur les perspectives d'inflation

L'année 2023 a plutôt bien commencé s'agissant du développement de l'activité, selon La Banque postale. En zone euro, les indices de climat des affaires ont poursuivi leur lent redressement en février. Cette résilience peut surprendre dans un contexte de resserrement monétaire très marqué. Le revers de la médaille de cette évolution plutôt favorable de l'activité est qu'elle diffère probablement la normalisation de l'inflation.

Code du travail numérique

La page d'accueil du [Code du travail numérique](#) fait peau neuve pour vous aider à mieux naviguer et trouver vos réponses en droit du travail. À la une, vous trouverez les dernières informations, les contenus organisés par thèmes, les réponses en fonction de votre situation et vos contacts en région.

AVEZ-VOUS VU

CETTE INFO ?

Pour cette 100e newsletter, un petit aperçu de 2123 ! Un collectif de 25 scientifiques internationaux a lancé un appel au développement de « l'intelligence organoïde »... Ils souhaitent surfer sur les progrès effectués en matière de cellules cérébrales humaines reproduites in vitro pour produire des entités dotées de mémoire et d'une réelle capacité d'apprentissage.

Autrement dit : une forme d'informatique biologique fondée sur des neurones élevés en laboratoire et promise à être plus rapide, plus efficace et plus puissante que l'informatique et l'IA basées sur le silicium. De quoi phosphorer sur une future réforme des retraites, avec un âge de départ dès le berceau...

